





2nde S.A.P.A.T.

Services Aux Personnes et Au Territoire

Les métiers de l'enfance, de l'adolescence, de la personne âgée vous attirent ? Nous vous proposons une formation ouverte sur la découverte du secteur professionnel du Service. Stages, cours théoriques concourront à votre réussite.

PRE-REQUIS

- Etre issu d'une classe de 3ème, de CAPA ou CAP, de seconde générale.
- Posséder une forte motivation pour les métiers du service à la personne et aux territoires.
- Être motivé par l'alternance
- Vouloir construire son projet pédagogique avec l'équipe éducative.

OBJECTIFS

- Préparer un diplôme de niveau IV associant formation générale et formation professionnelle,
- Acquérir une polyvalence de compétences dans les secteurs des services aux personnes, aux entreprises et aux collectivité,
- Mieux appréhender la dimension locale, les ressources du territoire afin de développer des capacités d'initiatives et de proposer des actions,
- Travailler le projet professionnel et l'orientation.

DUREE

Formation en alternance :

16 semaines à la MFR / 23 semaines de stage.



CONTENU DE FORMATION :

• Modules d'Enseignement Général

EG1 Langue Française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

EG2 Langue et culture étrangères

EG3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi

EG4 Culture scientifique et technologique

Modules d'Enseignement Professionnel

EP1 Les besoins de la personne

EP2 les structures et les organisations des services aux personnes

EP3 Le confort des personnes

Enseignement à l'initiative de l'établissement

FINANCEMENT

Formation financée par le ministère de l'Agriculture.

Dossier de bourse auprès du ministère de l'agriculture

Dossier bourse de transport auprès du conseil départemental.



Renseignements au 02 35 97 06 88 ou mfr.st-valery-en-caux@mfr.asso.fr
Maison Familiale Rurale de Saint Valery en Caux
6, rue nationale – 76460 Saint Valery en Caux
http://www.mfr-saint-valery-en-caux.fr
Etablissement habilité à recevoir la taxe d'apprentissage.